

# Aniane

## Rythmes scolaires

### Rentrée 2017 / 2018

Fin juin, un décret a permis aux communes de remanier le rythme scolaire qui avait été instauré.

Le précédent changement de rythmes scolaires sur Aniane a mobilisé toute la communauté éducative (enseignants, parents d'élèves, techniciens petite enfance, élus, associations). Un an et demi de travail de co-construction et de préparation a abouti au dispositif scolaire et périscolaire actuel. Celui-ci est le meilleur compromis que nous ayons trouvé à l'époque entre le cadre de la loi, le bien-être de l'enfant, les capacités de la commune et les intérêts de tous les acteurs. Il a engendré de grosses modifications techniques et juridiques (création d'un Accueil de Loisirs Périscolaire, agréments, tarification adaptée, ouverture d'un compte famille, investissement dans un logiciel dédié...) et a demandé l'embauche de personnel.

Ce dispositif est loin d'être idéal et le changement réglementaire annoncé est l'occasion de réinterroger le fonctionnement mis en place, de l'évaluer, de le modifier ou le changer si besoin.

Cependant, comme à notre habitude, nous n'envisageons cette réflexion que dans une large concertation de tous les acteurs (enfants lorsque cela est possible, parents d'élèves, enseignants, associations, techniciens petite enfance, élus...). Cette réflexion devra reposer sur une réelle évaluation de ce qui a été fait ; elle devra forcément prendre en compte les éléments financiers, juridiques et s'intéresser à ce que vont faire les écoles voisines.

**Il n'y aura donc aucun changement de rythmes scolaires pour la rentrée scolaire de septembre 2017 à Aniane.**

En revanche, un travail d'évaluation et de concertation va démarrer dès la rentrée scolaire et nous comptons sur la participation de tous pour construire ensemble le dispositif de demain.

Mairie d'Aniane

Adjoint à l'éducation

Bastien Noël